

Nature symbolique et nature concrète de la présence de politiciens en situation de handicap : étude de cas de la C-B

Nous en savons peu au Canada à propos de la participation politique et des effets sur la politique publique des personnes handicapées. Les auteurs ont donc pris comme base les élections de 2013 en Colombie Britannique où trois personnes handicapées ont été élues afin d'examiner leur pertinence symbolique et concrète. On pourrait améliorer la légitimité des gouvernements et la diversité d'opinions sur le plan symbolique et, sur le plan concret, offrir un rôle dans l'élaboration du programme. Pourtant, les avancées en matière de politiques sont malheureusement exposées à la partisanerie.

Brynne Langford et Mario Levesque

Introduction

Bien des minorités, dont les femmes et les membres de groupes ethniques, ont fait des avancées (quoique parfois modestes) dans leur représentation plus équitable au gouvernement ces dernières décennies au Canada, les personnes handicapées accusent un grand retard en la matière. Peu d'entre elles sont élues à l'échelon fédéral – en fait, seul un très faible nombre de personnes atteintes de handicaps visibles aux dernières élections¹. Qui plus est, les études montrent que moins de 1 % des candidats aux élections provinciales, tous partis confondus, étaient des personnes handicapées, faisant encore ressortir les barrières à leur participation électorale². La situation en Colombie-Britannique diffère quelque peu : trois personnes atteintes d'un handicap visible ont été élues à l'Assemblée législative en mai 2013. Leur élection revêt-elle de l'importance? Les résultats en Colombie-Britannique fournissent l'occasion idéale pour étudier l'incidence de leur élection sur la représentation des personnes handicapées dans la province. Quels facteurs expliquent leur élection? Comment les problèmes sur

leur handicap ont-ils été réglés? Dans une optique plus large, est-ce que leur élection compte? Les politiciens atteints d'une déficience feront-ils avancer les dossiers soulevés par les personnes handicapées? Les réponses à ces questions sont certes capitales pour la promotion d'une meilleure représentation des personnes handicapées dans la sphère politique, mais elles nous aident aussi à comprendre les modifications nécessaires aux politiques sur les personnes handicapées.

Dans l'article, nous faisons valoir qu'il existe des avantages symboliques et d'autres potentiellement concrets du fait que des personnes handicapées se présentent aux élections et qu'elles sont élues. Dans la première partie, on établit des parallèles avec les expériences des autres minorités à la recherche de représentation politique. Il faut certes prendre en considération les facteurs propres aux personnes handicapées, mais nous savons très peu de choses sur le sujet, en particulier le contexte canadien, d'après nos découvertes. Nous allons analyser l'expérience de trois personnes handicapées qui ont cherché à briguer un siège en Colombie-Britannique. L'analyse nous conduit à esquisser des réponses et des raisons qui expliquent cette percée dans la province. Nous avons découvert que les partis politiques jouent le rôle important à la sélection des candidats qui se présentent et à l'élaboration de politiques que leurs membres doivent appuyer.

Littérature

L'importance de représenter les minorités

Le débat sur la représentation concrète des minorités en politique porte surtout sur l'ampleur de

Brynne Langford termine sa maîtrise ès arts à l'Université de la Colombie-Britannique. Mario Levesque est professeur associé au département de Sciences Politiques et Relations internationales à l'Université Mount Allison. Cette recherche a été complétée dans le cadre des études de premier cycle de Brynne Langford à l'Université Mount Allison.

la représentation des politiciens membres de minorités et sur leur défense des intérêts des minorités dans les décisions stratégiques. Certains spécialistes soutiennent que la présence de représentants des minorités (genre, race, orientation sexuelle) dans des fonctions décisionnelles peut conduire à la bonne considération des intérêts des minorités dans les discussions et donc à des politiques publiques éclairées³. On peut l'expliquer par le fait que, à titre individuel, les représentants des minorités posent plus des questions qui entrent dans le vif du sujet que les autres représentants. Comme les élus sont généralement sensibles à la composition démographique de leur circonscription⁴, surgissent pourtant des questions sur l'ampleur de la représentation concrète, d'autant plus que les intérêts des partis priment sur la représentation de cette minorité⁵. Les régimes politiques à forte tendance partisane, comme ceux du Canada (y compris en Colombie-Britannique), freinent donc la représentation concrète et amplifient les avantages symboliques.

Les minorités s'identifient plus facilement à leurs représentants, et cette représentation symbolique — voir des gens avec les mêmes caractéristiques que soi — inspire une plus grande confiance dans le gouvernement. Par exemple, les personnes handicapées n'ont pas nécessairement tous les mêmes intérêts et, en raison de leurs expériences semblables, des intérêts opposés à ceux de la majorité composée de personnes non handicapées⁶. Les sentiments comptent et sont directement liés aux impressions de l'efficacité politique. À titre d'exemple, citons l'étude sur la représentation des minorités aux États-Unis concluant que la présence de représentants des minorités suscite des opinions favorables sur la qualité de représentation. Or, cette conclusion ne se traduit pas nécessairement par la satisfaction globale de la représentation au sein du gouvernement⁷. C'est donc dire que ces sentiments se matérialisent dans les taux de participation citoyenne. Il est essentiel que les minorités aient le sentiment d'avoir accès au gouvernement que ce soit par la représentation (accès direct) ou par d'autres moyens (accès indirect).

Au cœur de ces chemins d'accès se trouvent l'importance de la question et la tribune choisie. Selon des données du Royaume-Uni, c'est tout de suite après la Deuxième Guerre mondiale que les partis politiques débattaient le plus des handicaps pour gagner le vote des anciens combattants invalides depuis peu⁸. Constatant que les gouvernements les excluent et nourrissent depuis longtemps des préjugés à leur endroit, les minorités passent d'ailleurs par les groupes d'intérêts pour faire modifier les politiques. De ce fait, elles sont plus susceptibles de leur demander de les représenter au lieu d'élire un représentant; ces formes de représentation sont néanmoins en pleine

transformation. Dans l'ère néo-libérale actuelle, le financement et la consultation des groupes d'intérêt sont abandonnés au profit de la consultation directe des citoyens⁹. Là où la voix de chacun se renouvelle, mais où l'influence stratégique et la représentation concrète ne suffisent toujours pas, la représentation symbolique revêt encore plus d'importance.

En Colombie-Britannique, comme ailleurs, les personnes en situation de handicap sont représentées de diverses façons au gouvernement. Cette province figure parmi les provinces ayant le plus d'élus handicapés, et cette situation fournit l'occasion idéale pour étudier les effets de leur représentation et les facteurs qui l'expliquent.

Conditions propices à la représentation des minorités

Il est parfois difficile de se retrouver dans le processus électoral alors que les partis politiques agissent à titre de contrôleur d'accès. Ils jouent un rôle fondamental dans l'identification et la sélection des candidats, car ils ont la mainmise sur la procédure de nomination et le financement des candidats. À mesure que les minorités augmentent, les partis politiques se sont efforcés d'obtenir leur appui aux élections, notamment par la nomination d'un nombre croissant de candidats qui appartient à une minorité. Toute hausse demeure en revanche au mieux négligeable à cause des grandes disparités entre les minorités¹⁰. Des données laissent supposer que certaines minorités, en particulier les ethnies de l'Asie du Sud-Est, réussissent mieux à se retrouver dans le régime politique que les autres au vu de la composition démographique et de la mobilisation des populations concentrées¹¹. Il faut ainsi considérer les caractéristiques propres à des minorités (les habitudes concernant le lieu de résidence) lorsqu'on tente de surmonter les barrières à leur participation électorale¹².

Cela dit, le scrutin majoritaire uninominal à un tour ne favorise pas les minorités. Les candidates s'en tirent effectivement mieux dans les régimes de représentation proportionnelle, plus propices aux représentantes¹³. C'est bel et bien le cas en Suède qui a adopté le scrutin de liste et qui comptait 47,3 % de femmes à l'échelon national en 2007, chiffre qui a depuis quelque peu reculé pour s'établir à 43,6 % aux élections de 2014¹⁴. Ces résultats sont nettement supérieurs à ceux enregistrés au Canada lors des élections fédérales de 2015, à savoir 26 % de députées. La sous-représentation dans le scrutin majoritaire uninominal à un tour mène à prendre mieux conscience de la représentation inéquitable des minorités et de la préférence de celles-ci pour les autres formes de représentation politique, comme les circonscriptions plurinominales et le scrutin de liste¹⁵.

Critères d'admissibilité des candidats des minorités

Ily a beaucoup à apprendre sur les difficultés éprouvées par les candidats des minorités par la simple observation des personnes handicapées et des critères d'admissibilité des candidats élus. Les candidats des minorités doivent-ils se conformer aux critères d'admissibilité du groupe dominant pour se faire élire? D'une part, les candidats des minorités sont souvent tenus de les égaier ou de les surpasser¹⁶, notamment un niveau de scolarité supérieur et une ascension dans les rangs du parti¹⁷. Autrement dit, on est plus exigeant envers les nouveaux venus aux ambitions politiques, car ils doivent combattre les stéréotypes et vaincre des obstacles difficiles¹⁸. Ils le font de manière suffisamment différente¹⁹, laissant croire que nos régimes politiques ne font toujours pas bon accueil à la diversité malgré leur discours contraire.

D'autre part, les compétences et les critères d'admissibilité varient au fil du temps tant pour les hommes que pour les femmes²⁰. Comme Tremblay et Trimble l'affirment, les politiciennes se sont transformées au cours des ans, mais cela est aussi vrai pour les politiciens, de sorte qu'il n'est guère possible de soutenir que les femmes se soient simplement alignées sur la trajectoire des hommes²¹. Il semble difficile d'établir des critères d'admissibilité généraux des minorités, surtout quand les candidats appartiennent à plus d'une minorité. Ceux-ci se heurtent à d'autres barrières en politique. Citons un exemple. Les femmes en situation de handicap pourraient certes manifester plus d'intérêt à l'incidence des politiques gouvernementales sur elles-mêmes et la manière de les façonner par l'action militante et la participation politique²², mais elles enregistrent un faible taux de participation politique. Leurs barrières systémiques qui contribuent à un faible niveau de scolarité et d'emploi expliqueraient le déclin de leur efficacité politique. Le fait que des minorités ont besoin d'adopter les critères d'admissibilité du groupe dominant en politique montre que les barrières des candidats des minorités perdurent. Les personnes handicapées de la Colombie-Britannique ne font pas exception à la règle, et il est important de comprendre les normes ou les attentes auxquelles les candidats des minorités sont comparés.

Comment faire avancer la situation? En l'absence d'un consensus clair, on discute beaucoup de l'élaboration de quotas et de politiques. Plus d'une centaine de pays ont adopté des quotas de représentation des femmes, et une vingtaine, des quotas de représentation des minorités ethniques; leur efficacité est largement tributaire de leur application. Par exemple, il y a peu à gagner si les quotas visant à augmenter la représentation d'un groupe marginalisé semblent être établis au détriment des autres groupes marginalisés²³. Qui plus est, les

quotas sont très contestés et portent à croire que certains bénéficiaires ne seraient pas des représentants compétents²⁴. L'élaboration de politiques figure parmi les autres mécanismes pour susciter la participation des gens qui ne s'intéressent pas normalement à la politique à cause de leurs conditions socioéconomiques. Autrement dit, les programmes considérés comme non paternalistes et propices à l'autonomie suscitent davantage la participation des citoyens. Tout cela souligne l'importance des facteurs qui influent sur la participation politique des personnes handicapées.

Facteurs qui influent sur les personnes handicapées

Les personnes handicapées se heurtent à des barrières et difficultés qui leur sont propres dans la participation politique. L'accès au suffrage tardif au Canada (1988)²⁵ et des préjugés persistants à l'endroit des handicapés ont restreint l'engagement politique, créant ainsi des barrières psychologiques qui n'ont pas leur place en politique selon de nombreuses personnes. Le manque d'accessibilité physique à la fois pour les candidats et pour les électeurs handicapés suscite d'autres obstacles à surmonter. Par exemple, on note les grandes protestations pour une accessibilité améliorée des bureaux de scrutin à l'approche des élections municipales de 2013 à Montréal²⁶. Malgré les progrès accomplis, il reste beaucoup à faire.

À ce sujet, le contexte aux États-Unis est instructif. La maigre littérature sur la participation des personnes handicapées aux élections indique que leur taux de participation est de 15 à 20 % inférieur à celui de la population non handicapée²⁷. Le taux varie en fonction de l'âge, et les jeunes étaient plus actifs sur le plan politique que les personnes âgées. Les préjugés et la ségrégation en déclin expliquent ces différences, et une plus forte mobilisation de groupe est indispensable pour surmonter les dernières difficultés, puisqu'elle suscite habituellement des compétences civiques améliorées, de l'intérêt politique et le sentiment d'efficacité²⁸. Les États-Unis ont également promulgué plusieurs mesures législatives pour lever les barrières comme la *Voting Accessibility Act* de 1984 et la *Help America Vote Act* de 2002. En plus de les compléter, elles tablent sur les exigences pour une plus grande accessibilité énoncées dans la *Americans with Disabilities Act* de 1990 (le gouvernement fédéral du Canada étudie une mesure analogue). Pourtant, bien des électeurs se heurtent toujours à des barrières, tels des fonctionnaires électoraux insensibles²⁹.

On constate au Canada des questions comportant des similitudes. Le vote fait certes partie intégrante de la citoyenneté, mais les modes de scrutin sont, pour les personnes en situation de handicap, tout à la fois des lieux d'inclusion positive, d'ostracisme incongru et

d'exclusion flagrante³⁰. La capacité de voter se trouve souvent au cœur du sentiment d'efficacité des électeurs et est un droit établi au Canada. Or, la situation diffère dans d'autres pays comme en Australie et en Nouvelle-Zélande où les personnes atteintes d'une maladie mentale peuvent perdre le droit de vote³¹. Le Canada a encore du chemin à faire, qu'il s'agisse de la formation des fonctionnaires électoraux, du signalement des niveaux d'accessibilité, de la technologie du vote, l'accessibilité des documents imprimés et du Web ou encore de la coordination et de la normalisation optimisées des dispositions sur l'accessibilité en général³².

Peu de recherches ont été menées sur l'expérience et la vie des personnes en situation de handicap qui poursuivent une carrière politique alors que les difficultés de ces personnes sont immenses. Notons les attitudes de la société, l'accès inadéquat aux mesures d'adaptation, les problèmes d'accessibilité et l'absence de modèles à suivre³³. Les candidats ont souvent du mal à financer les mesures d'adaptation pour leur campagne électorale. Des études récentes sur les candidats handicapés aux élections provinciales et les barrières auxquelles elles se sont heurtées montrent la grande variabilité des rares mesures provinciales concernant les personnes handicapées en campagne électorale³⁴. Qui plus est, les partis politiques sont considérés comme d'importantes barrières à la participation politique des personnes handicapées vu le manque de dispositions précises sur les handicaps, contribuant ainsi au faible taux de personnes handicapées qui se sont portées candidats³⁵. Comme peu se portent candidates aux élections, encore moins de personnes handicapées réussissent à se faire élire. L'examen de leurs expériences s'avérerait utile à lever les barrières et à déterminer la nature concrète des politiques sur les personnes handicapées.

Entretiens

Aux élections provinciales de 2013, trois candidats atteints de handicaps ont été élus et membres du gouvernement de la première ministre de la Colombie-Britannique Christy Clark : Stephanie Cadieux (Surrey-Coverdale), Sam Sullivan (Vancouver-False Creek) et Michelle Stilwell (Parksville-Qualicum). Ken Kramer, un autre candidat du Parti libéral, qui n'a pas remporté la circonscription de Burnaby-Lougheed. Les entretiens ont eu lieu de mai à juillet 2014 (trois des quatre candidats ont accepté l'invitation) et servent à se renseigner sur l'expérience des candidats aux élections provinciales en Colombie-Britannique, qu'elle soit victorieuse ou non. Nos questions portaient sur quatre thèmes principaux : 1) leurs motifs pour lesquels ils poursuivent en carrière politique; 2) leur expérience de la campagne électorale; 3) l'importance des politiciens atteints d'un handicap; 4) leur manière de défendre les personnes

handicapées. Les divers points de vue exprimés font ressortir tant l'expérience politique des candidats que leur représentation des personnes handicapées de la Colombie-Britannique. Leurs opinions sont ensuite évaluées à la lumière des derniers développements en politiques sur les personnes handicapées afin de mesurer l'incidence de la représentation symbolique ou concrète que les politiciens assurent. Pour protéger l'anonymat des personnes concernées, nous les appellerons « répondant 1 », « répondant 2 » et « répondant 3 ».

Motifs de poursuivre une carrière politique

Ces personnes ont chacun leur parcours, mais elles ont certains traits communs. Pour ce qui est de l'expérience, elles ont des liens avec les organisations ou des groupes de revendication des personnes handicapées. Elles ont toutes affirmé que leur expérience leur a permis d'acquérir les compétences qui les ont aidées à entrer dans la sphère politique. Leur expérience est précieuse, car les conclusions montrent que les membres des minorités doivent souvent égaler ou surpasser leurs concurrents au regard des compétences³⁶. Il faut aussi savoir que tous les candidats interviewés s'intéressaient à la politique, et c'est le Parti libéral de la Colombie-Britannique qui leur a demandé de se présenter. Fait à noter, tous les candidats atteints d'un handicap connu aux élections provinciales de 2013 étaient en fauteuil roulant. C'est donc dire que les candidats sont atteints de handicaps physiques et visibles pour l'électoral et que leur expérience ne témoigne pas de celles des personnes atteintes d'autres déficiences.

Les répondants avaient des intérêts et des motifs variés de se lancer en politique. Trouvant des lacunes dans les politiques, tous ont décidé de poursuivre leur travail militant ou une carrière en politique municipale pour leur apporter les changements nécessaires. Lorsque le Parti libéral leur a demandé de se présenter aux élections provinciales, ils ont accepté compte tenu de leur intérêt envers la politique, de leur volonté de travailler au sein du gouvernement pour modifier les politiques et de la chance qui leur était offerte. Le répondant 3 a déclaré ceci : « Dans le privé, j'ai très bien réussi à susciter la collaboration gouvernementale et à changer les choses, mais ce que nous devons réussir à accomplir, c'est de faire comprendre les dossiers aux décideurs au sein du gouvernement. J'ai cru que je serais plus utile si je travaillais de l'intérieur. »

Expérience de la campagne électorale

On connaît de manière générale les barrières physiques des lieux où se tiennent les réunions et les débats ainsi que des limites du porte-à-porte, sans les considérer comme réhivitoires. Lors des discussions sur l'expérience de

la campagne, le répondant 1 a affirmé : « Je n'ai jamais trouvé ça particulièrement difficile. J'ai déjà rallié des gens de ma circonscription à ma cause. Je fais appel une approche et des outils efficaces que pratiquement personne d'autre n'utilise. » Les technologies et les médias sociaux sont aussi perçus comme des outils originaux afin de surmonter des barrières en campagne. Utilisateur du vidéoblogue et de Twitter pour établir des liens avec les électeurs, le répondant 3 fait ressortir leur importance capitale en disant : « la technologie m'a probablement permis de rejoindre plus de gens que si je m'étais contenté des moyens traditionnels ». Compte tenu des longues heures d'une campagne électorale, la fatigue représentait aussi une barrière. Deux des trois répondants (1 et 2) ont fait remarquer qu'ils ont dû se prouver, à cause de leur handicap, à leur parti et à leurs sympathisants lors de leur première campagne. Ils ont été de fait empêchés de montrer l'ensemble de leurs compétences (répondant 2), mettant en exergue les préjugés que la société a encore sur les capacités des personnes handicapées³⁷. On reconnaît d'ailleurs que les personnes atteintes d'autres déficiences, en particulier celles affectant les aptitudes de communication écrite ou orale, se heurtent à davantage de barrières en campagne électorale.

Un handicap peut aussi se révéler un avantage pour les candidats en politique. Les répondants considèrent de manière générale la visibilité de leur handicap comme un atout en campagne, car ils se démarquent ainsi de leurs rivaux, piquant peut-être la curiosité des électeurs et des médias. Comme le répondant 1 avance, « vous êtes un candidat plus facilement identifiable et intriguez les gens ». Le répondant 2 renchérit en disant que, selon eux, le public perçoit leur handicap comme un aspect constructif de leur expérience de vie, qui apporte une valeur ajoutée, et possiblement avantageux à l'entrée en fonction au poste d'élu. Tirer avantage de tels atouts et surmonter des barrières revêtent de l'importance pour des personnes handicapées, qui peuvent contribuer de diverses façons à la représentation améliorée des personnes handicapées en politique.

L'importance des politiciens atteints d'un handicap

Nous avons également demandé à nos répondants s'ils reconnaissent l'importance de voir les personnes handicapées représentées en politique. Ils ont laissé entendre que la présence de personnes handicapées au gouvernement incitait à une meilleure reddition de compte des autres. Par exemple, lorsqu'ils présentent des projets de politiques sur l'accessibilité, ils sont devenus plus conscients et soucieux des personnes handicapées. Le répondant 1 a bien expliqué que « si des candidats atteints d'un handicap ne se présentaient pas, les gens n'en parleraient pas ». Qui plus est, tous les répondants

indiquent que « même si on n'en fait pas mention, le fait d'être handicapé envoie un message » (répondant 1). De bien des manières, il servirait d'optique sur les personnes handicapées qui éclairera le gouvernement. Le répondant 2 fait valoir qu'ils ont des difficultés à représenter l'ensemble des personnes handicapées ou leur expérience. Toutefois, les répondants conviennent qu'ils possèdent une certaine compréhension que les non-handicapés n'ont pas. Ils ont d'autres avantages de nature symbolique. À titre d'exemple, bon nombre de personnes ont communiqué avec le répondant 1 pour lui demander conseil au moment où ils songent à briguer un poste en politique, peu importe l'échelon. De même, le répondant 2 a souligné l'importance symbolique d'avoir des personnalités publiques atteintes de handicaps qui incitent à penser « si elles le peuvent, je le peux aussi ». Cette attitude orienterait également la façon dont ces individus militent pour les droits des personnes handicapées dans le cadre de leurs fonctions, comme la promotion de changements aux politiques.

La manière de militer pour les personnes handicapées

Les politiciens atteints d'un handicap aborderaient l'avancement des droits des personnes handicapées de différentes manières, ce qui ressortait dans une certaine mesure dans les entretiens. Les politiciens traitent souvent leur propre minorité comme ils traiteraient les autres. Lorsqu'il s'agit de l'avancement des droits des personnes en situation de handicap, ils procèdent de la même manière qu'avec tout autre dossier concernant leurs électeurs (répondant 2). Il arrive que des intérêts partisans influent sur la façon dont les députés abordent certains sujets; les politiciens qui ont déjà milité pour ces droits peuvent trouver cette situation épineuse. Comme le répondant 3 fait remarquer, « il est très important que je reste fidèle à moi-même et que je ne laisse pas le parti décider de ma plateforme ». Il ressort de nos entretiens qu'il est important pour les politiciens des minorités d'être capables d'aborder des dossiers qui les touchent eux et leur minorité directement. Cette situation, lorsqu'elle se produit, comporte des défis pour les partis politiques compte tenu de tous les efforts déployés pour susciter l'intérêt chez leurs sympathisants. Elle n'est pas exclusive aux personnes handicapées; tout membre d'un parti à une opinion ferme sur un sujet compose avec les mêmes difficultés.

Discussion

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de l'expérience de ces personnes? Notre analyse tourne autour de l'importance des représentants, de l'accessibilité dans une campagne électorale, des améliorations nécessaires et des modifications aux politiques.



L'entrée accessible de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique est nommée en l'honneur de l'ancien député Douglas Mowat, le premier député de la province à utiliser un fauteuil roulant pendant son mandat.

L'importance des députés provinciaux en situation de handicap

Sur le plan symbolique, une présence accrue d'élus en situation de handicap permet de montrer les compétences de ces personnes à la société, dissipant quelques préjugés sur les personnes handicapées³⁸. Les répondants ont indiqué qu'ils ont dû prouver leurs compétences au départ. Au fil du temps, ils ont gagné le respect de leurs collègues et concitoyens. Comme le répondant 1 l'a fait remarquer, les gens se demandent d'abord « si je serai à la hauteur, si je suis capable et si j'aurai la résistance nécessaire. [...] Pour moi, la question est ridicule. Saviez-vous que la plupart des personnes avec qui je fais affaire ne sont pas handicapées? Elles non plus ne suivent pas la cadence ». Le commentaire porte à croire que la présence de personnalités publiques en situation de handicap contribue à changer les perceptions.



La Colombie-Britannique fait figure de chef de file au Canada concernant le nombre de politiciens atteints d'un handicap. Par contre, les raisons relèvent moins de l'évidence. Nous supposons que la société britanno-colombienne possède plus d'expérience avec les personnes handicapées dans des postes de responsabilité grâce au travail accompli par des personnalités publiques bien connues comme Rick Hansen et Terry Fox³⁹. D'ailleurs, la province administre un modèle de financement personnalisé des services de soutien à domicile, unique en son genre, appelé Choice in Supports for Independent Living. Les programmes de ce genre permettent aux personnes atteintes d'un handicap d'être plus autonomes et de faciliter leur participation à la société⁴⁰. En outre, la présence de pionniers ouvre les portes aux personnes handicapées désireuses de se lancer en politique, comme cela a été le cas pour deux de nos répondants. Nos entretiens laissent entendre que les candidats doivent souvent s'occuper eux-mêmes avec l'aide de leur personnel des problèmes d'accessibilité aux diverses activités. Les futurs candidats atteints d'un handicap pourraient bénéficier aussi de l'encadrement et de l'expérience des autres candidats pour se prévaloir des mesures de soutien. Pour finir, nos conclusions portent à croire que le simple fait d'être invité par un parti politique à se présenter est un facteur.

Sur le plan concret, lorsque des personnes qui possèdent de l'expérience de la situation en handicap participent à l'établissement de politiques, on prend davantage en considération le handicap tout au long du processus. La présence de députés provinciaux atteints d'un handicap transforme la mentalité au gouvernement, la rendant plus sensible aux effets d'une politique sur les personnes handicapées. Comme le répondant 2 le note, les collègues se mettront à militer pour vous, et vous ne serez plus seul dans le processus. En ce sens, la diversité conduit naturellement à une politique favorable. Par exemple, plus on accorde de l'importance à la consultation de personnes handicapées à propos des dossiers qui touchent leur vie, plus il est probable que les politiques proposées ou appliquées soient moins paternalistes.

Quelques exemples appuient cet argument, et les résultats sont partagés. En premier lieu, aux élections de 2013, le handicap ne représentait pas une question capitale en campagne. En fait, ce dossier était franchement ignoré jusqu'à tard en campagne au moment où les quatre candidats ont été chargés d'élaborer la position du parti à ce sujet (répondant 3). Durant les discussions, il a été proposé de lancer des consultations fondées sur un livre blanc si le parti libéral était porté au pouvoir en Colombie-Britannique. Le processus de consultation publique s'est déroulé de décembre 2013 à mars 2014

et a donné lieu à la publication du *Accessibility 2024 Action Plan*. Ce plan d'action a pour but de rendre la province la plus progressiste au Canada en dix ans pour ce qui est des personnes en situation de handicap⁴¹. Fait à noter, il vise à créer un gouvernement inclusif par l'établissement d'une optique d'accessibilité à appliquer aux règlements et aux lois et par l'appui d'un processus électoral accessible pour tous les Britanno-Colombiens⁴². Il reste toujours à établir un plan d'action détaillé sur la réalisation de ces objectifs et l'échéancier à respecter.

Des mesures ont été prises sur quantité de questions concernant les personnes en situation de handicap. À titre d'exemple, en novembre 2015, on a apporté des modifications afin que les personnes handicapées soient toujours admissibles, sans pénalité, à leurs prestations d'invalidité si elles reçoivent un cadeau en argent ou un héritage. Cette modification a reçu bon accueil auprès des groupes de défense des personnes en situation de handicap. Jane Dyson, directrice générale de la Disability Alliance BC, l'a qualifiée de « pas de géant⁴³ ». En revanche, des personnes handicapées se sont senties flouées à la suite d'autres modifications. Dans le budget de 2016, le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé la bonification des prestations d'aide au revenu à hauteur de 77 \$ par mois, première hausse non négligeable depuis 2007, alors qu'il annule les subventions aux titres de transport et au transport adapté, rendant ainsi nuls les effets de la bonification⁴⁴. Il a ajouté des frais annuels de 45 \$, éliminant encore plus la hausse de l'aide au revenu. Ces frais ont d'ailleurs été supprimés en juin 2016 à la suite des pressions exercées par des organisations de personnes handicapées⁴⁵.

De manière globale, les derniers développements en politiques montrent des exemples de représentation concrète à divers degrés fournis par les trois politiciens en situation de handicap. Depuis 2013, le gouvernement a appliqué des politiques progressistes sous le régime du *Accessibility 2024 Action Plan*, notamment l'autorisation des cadeaux en argent aux bénéficiaires de prestations d'aide au revenu. On semble parler de plus en plus de politiques sur les personnes handicapées, peut-être en partie du fait de la présence de politiciens en situation de handicap au gouvernement. Or, des situations comme celles causées par les modifications aux prestations d'invalidité prévues au budget de 2016 indiquent qu'on fait souvent passer les restrictions fiscales et les intérêts généraux du parti au pouvoir avant la représentation concrète.

Il semble y avoir des tensions entre les élus en situation de handicap et les personnes handicapées : ces dernières estiment qu'ils n'en « font pas assez » pour elles. Certes, la communauté des personnes handicapées espère

fortement que le nombre actuel d'élus en situation de handicap en Colombie-Britannique se traduira par une représentation concrète de leurs intérêts et par une modification des politiques, mais les élus trouvent la situation difficile. En effet, ceux-ci ne veulent pas être considérés comme le défenseur d'une seule cause et ressentent la pression de se conformer aux intérêts du parti (répondants 1 et 3). Souvent divisée par groupes de handicaps sur des questions, la communauté des personnes handicapées ne fait généralement pas front commun. Le répondant 1 a fait preuve de franchise lorsqu'il a dit : « Les personnes handicapées ne se voient pas comme membre d'une communauté uniforme. Si elles le faisaient, le monde s'en trouverait changé. » Cette perception pourrait contribuer au fait qu'on discute peu des questions relatives aux personnes handicapées. De fait, la communauté est rarement ciblée par les politiciens, car « il ne s'agirait pas d'un bon usage de leur temps » (répondant 1).

Accessibilité en campagne électorale

Les personnes en situation de handicap composent avec des difficultés et des possibilités exceptionnelles lorsqu'elles se lancent en politique. Celles qui ont été élues aux élections provinciales de 2013 en Colombie-Britannique sont toutes atteintes d'un handicap physique. Elles ont bien entendu éprouvé des difficultés quant à l'accessibilité durant la campagne, qui ne les empêchaient pas directement de faire campagne, puisqu'elles font partie de leur quotidien (répondant 2). Comme il a déjà été indiqué, la Colombie-Britannique fait partie des quelques provinces canadiennes qui autorisent les candidats à réclamer des frais « raisonnables » liés à un handicap dans les dépenses personnelles de campagne. Il s'agit d'un avantage, car les personnes en situation de handicap en engagent de dépenses à cause de l'accessibilité ou de l'application de mesures d'adaptation. De l'avis du répondant 2, un parti politique fera le nécessaire pour un candidat désireux de poursuivre une carrière politique. Si cet avantage était inscrit dans la constitution des partis politiques et dans les lois sur le financement électoral, il encouragerait grandement d'autres personnes handicapées à poursuivre une carrière politique. Il a également été noté que les questions d'accessibilité sont moins fréquentes au fil du temps, car les dirigeants du parti sont devenus plus conscients des besoins en la matière⁴⁶ (répondant 2). Demeurant très faible par rapport à la taille de la population, une plus forte représentation symbolique des personnes handicapées au gouvernement peut conduire à une représentation concrète, dont le changement au fil du temps de l'accessibilité dans le processus politique.

Améliorations pour un régime politique inclusif

Il reste bien des améliorations à apporter malgré les progrès accomplis en vue d'une inclusion supérieure des minorités à la scène politique en Colombie-Britannique. Les partis politiques jouent un rôle important pour ce qui est de déterminer le nombre de personnes issues des minorités qui se brigueront un siège et « ils doivent en faire plus pour attirer en politique des personnes en situation de handicap⁴⁷ ». Qu'il s'agisse de recruter et d'appuyer des candidats des minorités qualifiés dans des circonscriptions gagnables ou de garantir une telle inclusion dans la constitution du parti, « les rapprochements des partis politiques avec les personnes en situation de handicap aident à neutraliser les effets dissuasifs de l'absence de modèles à suivre et du faible nombre de personnes handicapées à se présenter en politique⁴⁸ ». Fait à noter, tous les répondants ont été recrutés par le Parti libéral de la Colombie-Britannique. Seul le Nouveau Parti démocrate de l'Ontario a pris à ce jour des mesures de discrimination positive concernant la candidature et la nomination de membres des minorités, y compris les personnes handicapées⁴⁹. Dans le contexte de la Colombie-Britannique, la réussite des trois députés provinciaux contribue à une scène politique plus ouverte et accessible pour les personnes handicapées dans l'avenir.

La transformation de la perception que la société a à l'endroit des personnes en situation de handicap constitue un autre facteur dans la création d'un régime politique plus inclusif. Si on redéfinit le handicap comme l'incapacité d'une société à prendre des mesures d'adaptation pour les personnes handicapées, aussi appelé modèle social de l'incapacité, on remet la responsabilité de l'adaptation de l'individu entre les mains de la société. Il faut pourtant reconnaître que les personnes handicapées se heurtent à des barrières bien différentes selon leur handicap (besoins en accessibilité physique, interprètes pour participer à des débats publics). La reconnaissance individualisée, même si elle est souhaitable, représente un objectif à long terme, puisque les régimes politiques tendent à se concentrer sur des groupes en particulier. Comme il a été question plus tôt, les programmes comme le Choice in Supports for Independent Living, qui fournit un financement individualisé et autogéré permettent aux personnes en situation de handicap de plus grandes chances de participer à la société et à la politique, car les mesures de soutien les aideront à vaincre les obstacles à l'autonomie propres au handicap.

Conclusion

L'élection de trois députés provinciaux en situation de handicap en Colombie-Britannique fournit une occasion idéale pour examiner la représentation des personnes handicapées au gouvernement provincial. Compte tenu des préjugés de longue date à l'égard des handicaps et des barrières physiques, on compte très peu de politiciens atteints d'un handicap au Canada⁵⁰. La présence de ceux-ci au gouvernement revêt une grande importance essentiellement symbolique, mais également concrète pour les personnes handicapées. Quoiqu'elle ne se traduise pas immédiatement par des avancées en matière de politiques ou des engagements du gouvernement, leur élection est sans aucun doute indispensable à l'amélioration de la condition et de la représentation des personnes atteintes d'un handicap. De tels porte-parole contribuent à la diversité des opinions et rappellent aux autres politiciens de tenir compte des minorités dans le processus décisionnel⁵¹. La présence d'élus atteints de handicap permet de prendre des décisions dans une optique différente. Les avantages concrets existent bel et bien, mais les avancées en matière de politiques sont souvent limitées par la position du parti politique, qui peut empêcher les députés provinciaux en situation de handicap de s'exprimer davantage sur des questions d'importance personnelle. À cause de ces lignes de parti, il est peu probable que l'élection de politiciens en situation de handicap conduira à une transformation radicale des questions sur les personnes handicapées à court terme. Néanmoins, l'élection de trois députés provinciaux en situation de handicap en Colombie-Britannique est indispensable pour que les minorités réussissent à être représentées au gouvernement, un fondement possible de leur croissance future.

Notes

- 1 Les personnes en situation de handicap n'ont pas l'habitude de déclarer leur handicap par crainte de discrimination et de préjugés.
- 2 Voir Mario Levesque, « Missing in Action: Disability Policy and Persons with Disabilities », dans *Points de vue sur l'élection canadienne 2015 : communication, stratégie et démocratie*, sous la direction d'Alex Marland et de Thierry Giasson, p. 88-89 [EN ANGLAIS SEULEMENT]. Samara/UBC Press; et Mario Levesque, « Searching for Persons with Disabilities in Canadian Provincial Office », *Canadian Journal of Disability Studies* 5 (1) 2016, p. 73106 [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 3 Richard Ogmundson, « Does it Matter if Women, Minorities and Gays Govern?: New Data Concerning an Old Question », *Cahiers canadiens de sociologie*, vol. 30, n° 3, 2005, p. 315-324 [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 4 Thomas Saalfeld, « Parliamentary Questions as Instruments of Substantive Representation: Visible Minorities in the UK House of Commons, 2005-10 »,

Journal of Legislative Studies, vol. 17, n° 3, 2011, p. 271-289 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

- 5 Richard Moss, « Why aren't more disabled people politicians? », *BBC News England*, 15 février 2013, <http://www.bbc.com/news/uk-england-21464655> [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 6 Ingrid Guldvik, Ole Petter Askheim et Vegard Johansen. « Political citizenship and local political participation for disabled people ». *Citizenship Studies*, vol. 17, n° 1, 2013, p. 80 [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 7 Derek J. Fowler, Jennifer L. Merolla et Abbylin H. Sellers. « Descriptive representations and evaluations of government », *Politics, Groups and Identities*, vol. 2, n° 1, 2014, p. 66-89 [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 8 Paul Chaney, « Electoral Competition, Issue Salience and Public Policy for Disabled people: Westminster and Regional UK Elections 1945-2011 », *Parliamentary Affairs*, vol. 66, n° 2, 2013, p. 364383 [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 9 Rachel Laforest, « Rerouting political representation: is Canada's social infrastructure in crisis? », *British Journal of Canadian Studies*, vol. 25, n° 2, 2012, p. 181-198 [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 10 Jerome H. Black, « Entering the Political Elite in Canada The Case of Minority Women as Parliamentary Candidates and MPs », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 37, n° 2, 2000, p. 143-166 [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 11 Sheila Dhillon, « Political Parties and Ethnic Participation: A Question of Access », *Canadian Issues* 2005 (été), p. 85-88 [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 12 Karen Bird, « The Political Representation of Visible Minorities in Electoral Democracies: A Comparison of France, Denmark, and Canada », *Nationalism and Ethnic Politics*, vol. 11, n° 4, 2005, p. 425-465 [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 13 Ann Wicks et Raylene Lang-Dion. « À voix égales : élire plus de femmes au Canada », *Revue parlementaire canadienne*, vol. 30, n° 1, 2007, p. 38-41.
- 14 *Ibid.*, p. 40-41; et Union interparlementaire, « Les femmes dans les parlements nationaux », 1^{er} juin 2016, <http://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm>.
- 15 Cameron D. Anderson et Elizabeth Goodyear-Grant. « Conceptions of Political Representation in Canada: An Explanation of Public Opinion », *Revue canadienne de science politique*, vol. 38, n° 4, 2005, p. 1029-1058 [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 16 Black, 2000.
- 17 Catherine Durose, Liz Richardson, Ryan Combs Christina Eason et Francesca Gains. « 'Acceptable Difference': Diversity, Representation and Pathways to UK Politics », *Parliamentary Affairs*, vol. 66, n° 2 2013, p. 246-267 [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 18 Black, 2000.
- 19 Manon Tremblay et Linda Trimble. « Still different after all these years? A comparison of female and male Canadian MPs in the twentieth century », *Journal of Legislative Studies*, vol. 10, n° 1, 2004, p. 114 [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 20 *Ibid.*, p. 97-122.

- 21 *Ibid.*, p. 114.
- 22 Lisa Schur, « Contending with the 'Double Handicap' », *Women & Politics*, vol. 25, n° 1, 2003, p. 31-62 [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 23 Melanie M. Hughes. « Intersectionality, Quotas and Minority Women's Political Representation Worldwide », *American Political Science Review*, vol. 105, n° 3, 2011, p. 617 [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 24 Table ronde. « Les personnes handicapées en politique parlementaire », *Revue parlementaire canadienne*, vol. 38, n° 1, 2015, p. 6-13.
- 25 Au Canada, les personnes en situation de handicap dans les établissements psychiatriques ont obtenu le droit de vote par suite d'une décision judiciaire en 1988, puis d'une modification à la Loi électorale du Canada en 1993.
- 26 *CTV News*, « Wheelchair users storm city hall, demand access to voting booths », 17 septembre 2013, <http://montreal.ctvnews.ca/wheelchair-users-storm-city-hall-demand-access-to-voting-booths-1.1458180> [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 27 Kay Schriener et Todd G. Shields. « Empowerment of the political Kind: The Role of Disability Service Organizations in Encouraging People with Disabilities to Vote », *Journal of Rehabilitation*, vol. 64, n° 2, 1998, p. 33 [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 28 Lisa Schur, Todd Shields et Kay Schriener. « Generational Cohorts, Group Membership, and political Participation by Persons with Disabilities », *Political Research Quarterly*, vol. 58, n° 3, 2005, p. 487-496 [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 29 Andrew Ward, Paul, M. A. Baker et Nathan W. Moon. « Ensuring the Enfranchisement of People With Disabilities », *Journal of Disability Policy Studies*, vol. 20, n° 2, 2009, p. 79-92 [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 30 Michael J. Prince, *Absent Citizens: Disability Politics and Policy in Canada* Toronto: University of Toronto Press, 2009, p. 153 [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 31 *Ibid.* L'exclusion au motif de maladie mentale ou de déficience intellectuelle tient toujours dans presque la moitié des États des États-Unis et de l'Union européenne. Voir Kay Schriener, Lisa A. Ochs et Todd G. Shields. « The last Suffrage movement: Voting rights for persons with cognitive and emotional disabilities », *Publius*, vol. 27, n° 3, 1997, p. 75-96 [EN ANGLAIS SEULEMENT]; et János Fiala-Butora, Michael Ashley Stein et Janet E. Lord, « The Democratic Life of the Union: Toward Equal Voting Participation for Europeans with Disabilities », *Harvard International Law Journal*, vol. 55, n° 1, 2014, p. 71-104 [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 32 Michael J. Prince, « Les personnes handicapées et les systèmes électoraux du Canada : la progression graduelle du droit de vote », *Perspectives électorales*, vol. 6, n° 1, 2004, p. 2-8.
- 33 April D'Aubin et Deborah Stienstra. « Accès des candidats handicapés au succès électoral au Canada : défis à relever et possibilités à saisir », *Perspectives électorales*, vol. 6, n° 1, 2004, p. 9-16.
- 34 Levesque, 2016. En Alberta, en Saskatchewan, au Québec, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, les lois sur le financement électoral ne comportent pas de dispositions sur les handicaps. En revanche, celles de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de l'Île-du-Prince-Édouard excluent à divers degrés les frais liés au handicap de l'ensemble des dépenses électorales.
- 35 Levesque, 2016.
- 36 Black, 2000.
- 37 Table ronde. « Les personnes handicapées en politique parlementaire ». Voir aussi Heather Lamb, 2013, « What difference can 3 MLAs with disabilities make? », *Spinal Cord Injury BC*, consulté le 5 mai 2016. <http://sci-bc.ca/what-difference-can-three-mlas-with-disabilities-make/0> [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 38 Cozetta D. Shannon, Timothy N. Tansey et Barbara Schoen. « The Effect of Contact, Context, and Social Power on Undergraduate Attitudes toward Persons with Disabilities », *Journal of Rehabilitation*, vol. 75, n° 4, 2009, p. 11-18 [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 39 Rick Hansen est un athlète et philanthrope bien connu. Victime d'un traumatisme médullaire dans un accident, il achève la tournée mondiale qui porte son nom (1985) afin de récolter des fonds pour la recherche en traumatisme médullaire. Terry Fox, amputé d'une jambe à partir du genou après avoir lutté contre le cancer des os, s'est lancé dans une aventure : traverser le Canada à la course afin de récolter des fonds pour la recherche sur le cancer. Il a appelé cette aventure le « Marathon de l'espoir » (1980).
- 40 Colombie-Britannique. « Choice in Supports for Independent Living », consulté le 18 août 2014, <http://www2.gov.bc.ca/gov/topic.page?id=14655A297B1A477F9A8468E6C6EC3436> [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 41 Colombie-Britannique. « Accessibility 2024: Making B.C. the most progressive province in Canada for people with disabilities by 2024 », Victoria, 2014, p. 3. <http://engage.gov.bc.ca/disabilitywhitepaper/accessibility-2024/> [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 42 *Ibid.*
- 43 Colombie-Britannique. « Removing financial barriers for persons with disabilities on assistance », consulté le 10 août 2016, <https://news.gov.bc.ca/releases/2015SDSI0069-001847> [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 44 Colombie-Britannique. « Budget and Fiscal Plan 2016/17 – 2018/19 », dernière modification 16 février 2016, http://bcbudget.gov.bc.ca/2016/bfp/2016_budget_and_fiscal_plan.pdf [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 45 Rob Shaw, « B.C. government removes disability bus pass annual fee », *The Vancouver Sun*, 22 juin 2016, <http://vancouver.sun.com/news/politics/b-c-government-removes-disability-bus-pass-annual-fee> [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 46 Levesque, 2015.
- 47 Levesque, 2016, p. 11.
- 48 D'Aubin, April et Deborah Stienstra. « Access to Electoral Success », p. 12.
- 49 Levesque, 2016, p. 11.
- 50 Levesque, 2016.
- 51 Lamb, 2013.